

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 2 octobre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DAC 184** Subventions (9.500 euros) à l'association L'Impossible (19e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Théâtre de la Marionnette à Paris et à l'association Le Vent se Lève ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 12 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7.500 euros est attribuée à l'association l'Impossible, 181 avenue Jean Jaurès (19e), au titre du soutien aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap en SIMPA/13506, 2018-07505.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 7.500 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 3112.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association L'Impossible, 181 avenue Jean Jaurès (19e) directement, au titre de ses actions en 2018 en SIMPA/13506, 2018-07543.

Article 4 : La dépense correspondante, d'un montant de 2.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, chapitre 65, nature 65748, rubrique 3112, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**